



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 7969

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 22 janvier 2021 portant :
1° modification des articles L. 234-51, L. 234-52 et L. 234-53 du Code du travail ;
2° dérogation temporaire aux dispositions des articles L. 234-51, L. 234-52 et L. 234-53
du Code du travail**

*

Art. 1^{er}. A l'article 8 de la loi modifiée du 22 janvier 2021 portant : 1° modification des articles L. 234-51, L. 234-52 et L. 234-53 du Code du travail ; 2° dérogation temporaire aux dispositions des articles L. 234-51, L. 234-52 et L. 234-53 du Code du travail, les termes « 28 février » sont remplacés par ceux de « 30 avril ».

Art. 2. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} mars 2022.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 24 février 2022

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Fernand Etgen